

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

2010-05-21 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 21^e jour du mois de mai 2010 à 11:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Félix Courchesne et
François Parenteau

Madame Rachel Laflamme, Monsieur Jocelyn Verrier et Monsieur Roger Tessier sont absents.

Madame Lyne Tessier, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption par résolution du projet de règlement numéro 338 intitulé : « Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif concernant l'ajout de logements additionnels dans la zone C1 et l'agrandissement de la zone H2
- Dossier aide inspecteur
- Période de question
- Varia
- Levée de la séance

(10-05-120) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de le conseiller Félix Courchesne et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(10-05-121) ADOPTION PAR RÉOLUTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 338 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF CONCERNANT L'AJOUT DE LOGEMENTS ADDITIONNELS DANS LA ZONE C1 ET L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H2

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à ce que dans la zone C1 soit autorisé les logements additionnels répondant aux exigences de l'article 2.3.6 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire correspondre la limite de l'autorisation émise en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que soit adopté le projet de règlement numéro 338, intitulé : « Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif concernant l'ajout de logements additionnels dans la zone C1 et l'agrandissement de la zone H2 », dont copie d'un projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que les objets et les conséquences de l'adoption de ce projet de règlement seront expliqués par le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire au cours d'une assemblée publique de consultation;

Que lors de cette assemblée publique les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer sur le projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de Drummond
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

PROJET DE RÈGLEMENT NO 338

Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif concernant l'ajout de logements additionnels dans la zone C1 et l'agrandissement de la zone H2

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre a adopté le règlement de zonage no 137 le 5 février 1990;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à ce que dans la zone C1 soit autorisé les logements additionnels répondant aux exigences de l'article 2.3.6 du règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil désire faire correspondre les limites de la zone H2 à la limite de l'autorisation émise en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le _____;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lefebvre ordonne et statue savoir que les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, soient modifiés de la façon suivante:

1. La grille des spécifications faisant partie intégrante des règlements de zonage, de lotissement et administratif est modifiée en ajoutant à la liste des

usages déjà autorisés dans la zone **C1**, les logements additionnels répondant aux exigences contenues dans l'article 2.3.6 du règlement de zonage.

2. Le document cartographique intitulé « PLAN DE ZONAGE » faisant partie intégrante des règlements de zonage, de lotissement et administratif est modifié par le document intitulé "**PLAN DE ZONAGE , modification 8**" daté du 14 mai 2010. Cette modification a pour objet d'agrandir la zone **H2** à même une partie de la zone **AF1**.
Le **PLAN DE ZONAGE, modification 8**, fait partie intégrante du présent règlement.
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ par la résolution no _____.

Claude Bahl, maire

Julie Yergeau, dir.-générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Lyne Tessier, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 21 mai 2010 _____
Lyne Tessier, secrétaire-trésorière
adjointe

(10-05-122) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par le conseiller Félix Courchesne à 11:21 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Lyne Tessier, secrétaire-trésorière adjointe